

# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SAUVEUR DES LANDES

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU

### MARDI 15 NOVEMBRE 2022

*L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HARDY, maire.*

En exercice : 18  
Présents : 15  
Absents : 3  
Pouvoir : 1  
Votants : 16

*Date de convocation : 08/11/2022  
Affichage convocation : 08/11/2022  
Affichage PV :*

#### Etaient présents :

HARDY Jean-Pierre, maire	PEROZ Claude	LHERMELIN Virginie
BY Françoise, 1 <sup>ère</sup> adj	BRAULT Louis	BOIVENT Amand
DEROYER Christophe, 2 <sup>e</sup> adj	TURMEL Catherine	ROUHAUD J-François
LEDUC Joëlle, 3 <sup>e</sup> adj	PARIS Stéphane	LE COURTOIS Xavier
HAMARD Pierrick, 4 <sup>ème</sup> adj	JAN Stéphanie	ARONDEL Carine

Excusée : ARNOULD Bérénice (pouvoir à Mme Lhermelin), TABURET Micheline

Absente : HARDÉ Séverine

Secrétaire de séance : JAN Stéphanie

#### Questions inscrites à l'ordre du jour :

##### **1. Lotissement L'Orée du Bois :**

- 1.1. Validation emplacements et nombre de Logements Locatifs sociaux
- 1.2. Validation du plan de composition

##### **2. Enfance et Jeunesse :**

- 2.1. CR de la commission du 20/10/2022

##### **3. Info Com-Animation-Vie associative :**

- 3.1. Téléthon, animations à venir

#### **4. Bâtiments :**

4.1. CR de la Commission du 27/10/2022

4.2. Construction de la boulangerie : point sur les travaux

4.3. Contrat EDF Obligation d'achat solaire : vente production électricité

#### **5. Voirie - espaces verts - environnement**

5.1. Eaux pluviales : devis busage allée de la Richerais

5.2. Dénomination de la Rue d'accès à la Résidence des Chênes

5.3. Rues du Coglais et de la Salorge : retour sur la réunion publique du 19/10

#### **6. Finances**

6.1. Décision modificative BP 2022

6.2. Participation communale pour l'animateur du Football Club des Landes

#### **7. Fougères Agglomération**

7.1. Rapport d'activités 2021 Fougères Agglomération

7.2. Rapport annuel 2021 SMICTOM

#### **8. Rapport des décisions du maire prises par délégation du Conseil**

#### **9. Questions diverses :**

9.0. CODD : retour sur le 2<sup>er</sup> atelier du CM du 18/10 et l'atelier citoyen du 08/11

9.1. Terrain synthétique : info courriers des 3 municipalités

9.2. Informations diverses : nouveaux horaires d'éclairage public

#### **10. Questions ouvertes**

\*\*\*\*\*

Monsieur le maire soumet le procès-verbal de la séance du 04.10.2022 à l'approbation des élus présents lors de la séance. Celui-ci est adopté par les membres du conseil municipal, puis signé par le maire et le secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

## 1. Lotissement l'Orée du Bois

Rapporteur : *Christophe DERoyer*

Adjoint au maire

### 1.1 Validation du nombre et des emplacements des Logements Locatifs Sociaux

Délibération n°2022/07-094

Le bureau d'étude, Atelier Du Marais, a présenté à la commission Urbanisme-Aménagement et au bureau municipal le 7 novembre dernier le plan de composition du lotissement communal l'Orée du Bois, actualisé au vu du plan topographique et des études de sols.

Fougères Habitat, également présent à la réunion, souhaite avoir la confirmation du nombre de Logements Locatifs Sociaux (LLS) prévus par tranche de travaux ainsi que leur emplacement au plan de composition.

Par une délibération du 21.07.2022, le conseil municipal avait déjà validé 12 LLS. La commission a émis un avis favorable au maintien de 12 LLS ainsi répartis : 8 dans la première tranche (Sud du lotissement) et 4 dans la seconde (Nord du lotissement).

La commission a également validé leur emplacement au plan de composition

**Le conseil municipal,**

Considérant l'avis de la commission Urbanisme et du bureau municipal du 07/11/2022

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** le nombre de 12 logements locatifs sociaux dans le cadre d'une opération avec Fougères Habitat
- **VALIDE** les emplacements des macro-lots présentés : 8 LLS en tr 1 de travaux (*section Sud du lotissement*) et 4 LLS en tr 2 (*Section Nord du lotissement*)
- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les actes et pièces nécessaires au bon déroulement de cette opération

## 1.2 Validation du plan de composition

Délibération n°2022/07-095

Le conseil municipal,

Considérant l'avis des commissions Urbanisme et du bureau municipal du 07/11/2022

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le plan de composition du projet de lotissement communal L'Orée du Bois tel que présenté
- **AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à signer le Permis d'Aménager et tous les actes et pièces nécessaires au bon déroulement de cette opération

## 2. Enfance et jeunesse

Rapporteur : Françoise BY

Adjoint déléguée Enfance-Jeunesse-Affaires Sociales

La commission enfance et jeunesse s'est réunie le 20 octobre dernier avec les représentants bénévoles et salariés de la CSF (Coordinatrice, directeur de l'ALSH et directrice adjointe), la représentante de la CAF et le coordonnateur de la Convention Territoriale Globale (CTG) du secteur de Fougères.

La CSF a présenté le bilan de son activité Espace Vie Sociale 2021 parmi lesquels sont à noter les points suivants :

- 107 familles adhérentes en 2021
- Ateliers d'éveils des 0-3ans préparés en collaboration avec l'animatrice du RPE afin d'avoir une harmonisation des animations et activités.
- Développement de la collaboration avec l'Escalier de Romagné et la médiathèque de St Sauveur
- ALSH 3-11 ANS : arrivé d'un nouveau directeur
- ALSH ado : recrutement d'une animatrice (également directrice adjointe de l'ALSH), bon démarrage pour l'espace jeunes qui se déroule à l'ancien vestiaire de foot. Une fresque et les peintures intérieures ont été réalisées par les jeunes, encadrés par l'animatrice pendant les vacances scolaires de la Toussaint.
- La section Loisirs tout public fonctionne très bien
- Projets 2022 : 2<sup>ème</sup> créneau multisport, ludothèque, poursuivre le partenariat avec la commune (animation de Noël, caravane Main verte)

Les comptes de résultat 2021 font apparaître un déficit de l'ALSH 3-11 ans de 2 896 EUR mais un résultat positif global sur l'ensemble des secteurs.

La CAF a rappelé que le financement pour l'EVS doit être exclusivement fléché sur le développement d'animations dans le cadre de l'EVS (et non sur l'ALSH)

La coordinatrice de l'association partant en retraite au printemps 2023, un recrutement est en cours pour un nouveau coordonnateur de l'Espace Vie sociale (passage de 50 à 80%)

Le renouvellement de l'agrément EVS doit intervenir fin 2023 (dépôt projet en oct. 2023).

\* \* \*

Les adjoints à l'enfance et à l'animation rencontreront prochainement le Coordinateur de la CTG pour commencer à travailler sur le projet de Conseil Municipal des Jeunes (ou des Enfants)

Le conseil municipal prend bonne note de ces informations.

### 3. Info-Com, Animations et Vie associative

*Rapporteur : Christophe DERoyer*

*Adjoint délégué à l'InfoCom-Animation-Vie associative*

- Concours photos : 15 participants. Les 15 photos seront diffusées dans le prochain bulletin municipal
- Téléthon 2022 : prochaine édition dimanche 27 novembre sur le thème de la COULEUR. Les conseillers municipaux sont invités à participer au service de la collation de départ. La distribution du flyer sera assurée par les élus
- Animations pour les festivités de fin d'année : report en 2023. Mais installation de sapins dans les lotissements pour une opération « DECORE TON SAPIN »
- Batterie fanfare : la répétition ouverte au public du 11 novembre à la salle des fêtes très appréciée par les personnes présentes.

Le conseil municipal prend bonne note de ces informations.

## 4. BATIMENTS

Rapporteur : Joëlle LEDUC

Adjointe déléguée bâtiments, sécurité, accessibilité

### 4.1 Compte-rendu de la commission du 27/10/2022

La commission Bâtiment s'est réunie le 27 octobre dernier et a pris connaissance du rapport annuel de consommation d'énergie dans les bâtiments communaux réalisé par l'Agence Locale d'Energie (ALE).

Au vu du contexte actuel, des actions préconisées par l'ALE ont été retenues par la commission :

- Salle multifonction : circuit de chauffage de la cantine et de l'espace polyvalent à dissocier : devis demandé
- Eclairage public : diminution du temps d'allumage : arrêté du maire pris pour extinction entre 21h et 6h30 (*mêmes horaires que l'arrêté du Président de Fougères Agglomération pour la ZA de Plaisance*)
- Salle de sports : vérification du réglage de la chaudière et de la production d'eau chaude (consommation beaucoup trop importante au vu de l'usage)

Le conseil municipal prend bonne note de ces informations.

### 4.2 Construction d'une boulangerie - point sur les travaux :

Les travaux de la boulangerie avancent bien, le carrelage est en cours de réalisation ainsi que les aménagements extérieurs. La réception est prévue semaine 50.

M. Nourry est en cours de création de son entreprise et de recrutement de son équipe. L'agencement intérieur est prévu en janvier pour une ouverture du commerce mi-février

Une clôture mitoyenne pris en charge à 50/50 par la commune et le propriétaire riverain sera prochainement mise en place.

Le conseil municipal prend bonne note de ces informations.

## 5. Voirie - Espaces verts - Environnement

Rapporteur : Pierrick HAMARD

Adjoint délégué à la voirie, aux espaces verts, à l'environnement

### 5.1 Eaux pluviales : devis busage allée de la Richerais

Pour des facilités d'accès et de circulation, un devis a été demandé pour le busage du fossé allée de la Richerais (coté CAT). Celui-ci s'élève à 6 734, 00 EUR HT. Le conseil municipal souhaite qu'un second devis soit demandé et étudié en commission voirie.

### 5.2 Dénomination Rue des chênes

Délibération n°2022/07-096

**Le conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'absence de dénomination de la voie reliant la rue des Estuaires à la Résidence des Chênes

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** la dénomination « rue des Chênes »
- **CHARGE** Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste et du cadastre

### 5.3 Rues du Coglais et de la Salorge : retour sur la réunion publique du 19/10

Une trentaine de personnes étaient présentes à la réunion des riverains des aménagements des Rues du Coglais et de La Salorge. Le bureau d'étude ABEIL a présenté l'avant-projet et ses principaux principes d'aménagement :

- Remplacement des réseaux EU/EP : en cours de diagnostic
- Instauration d'une ZONE 30 en centre bourg
- RUE DU COGLAIS :
  - Requalification de la voirie à 5,50 ml pour trouver de la largeur coté Ouest et permettre ainsi un cheminement piéton d'1,40 ml
  - Végétalisation coté Est pour désimperméabiliser les sols
  - Parking au nord de la rue pour compenser la perte stationnement du nord de la Rue
  - Parking au centre pour offrir des possibilités de stationnement aux riverains
  - Parvis traversant de couleur (comme devant la mairie) devant le parking central

➤ RUE DE LA SALORGE :

- La maison non alignée permet de faire écluse (= 1 passage de véhicule) 3,50 de chaussée à cet endroit avec béton couleur
- Trottoirs maintenus côté Ouest et végétalisation côté Est pour une continuité en harmonie avec la rue du Coglais
- Suite à la dernière commission demandant des aménagements pour le vélo, le projet intègre une chaudière (*Chaussée à voie centrale banalisée = vélo prioritaire*)
- Pour marquer l'entrée de bourg : 1 plateau surélevé à 4 rampants au croisement de la Rue de La Salorge et de la Rue de la Croix du Val pour un 1<sup>er</sup> point de ralentissement en entrée d'agglomération

Quelques avis mitigés ont été exprimés sur les aménagements notamment sur la capacité à faire respecter la zone 30. La réalisation d'une écluse rue du Coglais a été demandée par les habitants pour inciter à la réduction de la vitesse. Les riverains de la rue du Coglais ont également rappelé les problématiques déjà connues : bruit et vitesse, que les aménagements présentés devraient contribuer à réduire.

Après cette réunion qui a permis d'entendre les différents points de vue et a été une occasion d'échanger avec les habitants, la prochaine étape est la rencontre du bureau municipal avec les services du Département.

En fonction de l'avis du Département, le bureau d'étude pourra poursuivre sur la phase PRO, avant consultation des entreprises de travaux au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

En outre, le bureau municipal a, depuis la réunion du 19/10, reçu des représentants de riverains de la Rue du Coglais.

Pour information, un radar pédagogique solaire a été posé par le service technique au niveau du futur parking de milieu de rue.

Le conseil municipal prend bonne note de ces informations.

## 6. Finances

Rapporteur : Monsieur le maire

### 6.1 Décision modificative n°1 BP 2022

Délibération n°2022/07-097

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget primitif 2022 autorisant monsieur le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

Considérant qu'il convient d'ajuster le budget aux dépenses liées aux missions de renforts du CDG35 intervenues dans les services municipaux en 2022 par un virement de crédits

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative (virement de crédits) suivante au budget de l'exercice 2022 :

Section de fonctionnement			
CHAP 012 -Article 6218	+ 17 000	CHAP 012 - article 6413	- 7 000
		CHAP 011 - article 615231	- 10 000
TOTAL	+ 17 000	TOTAL	- 17 000

**Le conseil municipal,**

Considérant l'avis favorable de la commission des Finances du 25/10/2022

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative du BP 2022 telle qu'exposée ci -dessus

### 6.2 Financement animateur Football Club des Landes

Délibération n°2022/07-098

Le Football Club des Landes a sollicité la participation financière des deux communes de St Sauveur et St Hilaire pour le financement d'un animateur qui s'élèverait à 3 400 euros soit 1 700 euros par commune.

**Le conseil municipal,**

Considérant l'avis favorable de la commission des Finances du 25/10/2022

Et après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité

- **De verser** une subvention à hauteur de 1 700 EUR au FCL, au titre du co-financement de l'animateur pour la saison 2022-2023

## 7. FOUGERES AGGLOMERATION

### 7.1 Rapport d'activités 2021 Fougères Agglomération

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de consulter le rapport 2021 de Fougères Agglomération, disponible en mairie. Les conseillers souhaitent le recevoir sous format numérique.

### 7.2 Rapport annuel 2021 du SMICTOM

Rapporteur : Christophe DERoyer

Délégué au SMICTOM

Le SMICTOM du Pays de Fougères regroupe 47 communes, 87 712 habitants (40 708 foyers), 1 030 km<sup>2</sup>. 10 déchetteries sont présentes sur le territoire.

Les faits marquants 2021 :

- Poursuite de l'expérimentation de la redevance incitative sur le secteur de Louvigné
- Etude sur l'optimisation de la gestion des déchets
- Création du Label Zéro Déchet pour les communes
- 14 405 tonnes de déchets ménagers soit 164 kg par habitant par an
- 55 746 tonnes collectés tous déchets confondus (ordures ménagères, sacs jaunes, papiers, verres, déchetteries, textiles, recyclerie) soit 635 kg par habitant par an
- Redevance 2021 : 1 personne 96 EUR, 2 personnes 175 EUR, 3 personnes et + 251 EUR

M. Deroyer rappelle au conseil municipal, la mise en place de la redevance incitative au 1<sup>er</sup> juillet 2023 avec une collecte individualisée (bacs pucés) y compris en campagne et une uniformisation des consignes de tri dont l'obligation de tri des biodéchets au 31 décembre 2023. La fréquence de collecte sera réduite avec un passage à la quinzaine. Le nouveau financement sera basé sur le nombre de lever des bacs.

Ces modifications concernent également la gestion des déchets des établissements communaux ; ces consignes de tri et la collecte à la quinzaine obligent donc à repenser le nombre et la taille des bacs ainsi que leur gestion (ex : salle des fêtes / tri des déchets alimentaires).

## 8. Rapport des décisions du maire prises par délégations

Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, accordée par délibération du conseil communal n°2020/04-051 du 16.06.2020 :

- Renonciation au DPU sur la parcelle cadastrée YH 192 (*résidence des Chênes*)
- Renonciation au DPU sur la parcelle cadastrée ZL 197 (*Résidence des Landes Marie*)
- Renonciation au DPU sur la parcelle cadastrée ZL001 (*rue des Romagné*)
- Renonciation au DPU sur la parcelle cadastrée ZL334 (*rue des Estuaires*)
- Signature du devis Sotrav (*prolongation trottoir RD18 - travaux boulangerie*) pour un montant de 2 627, 00 EUR HT
- Signature du devis Lambert (*Clôture mitoyenne*) pour un montant de 3 514, 03 EUR HT
- Signature du devis Sotrav (*Réfection enrobé All Richerais*) pour un montant de 2 940, 00 EUR HT
- Signature du devis Enedis (*raccordement réseau électrique boulangerie*) pour un montant de 4 884, 46 EUR TTC

## 9. Questions diverses

### 9.1 CODD : retour sur l'atelier citoyen du 8 novembre 2022 :

Près de 50 salvatoriens ont participé à l'atelier de concertation « ouvert à tous » du 8 novembre dernier. Sous la houlette du cabinet MASSOT, agence Céleste et du cabinet de médiation/concertation Commun Accord, les habitants présents ont pu travailler sous forme d'ateliers et échanger sur le futur de la commune.

De nombreuses idées ont été formulées, des besoins, des attentes, des points de vue... qui viendront nourrir les futurs scénarii et la construction d'un programme d'actions.

Afin de compléter cet atelier, une permanence des adjoints aura lieu le **SAMEDI 19 NOVEMBRE** de 10h à 12h pour permettre aux habitants de visiter le presbytère et l'ancien local paroissial près de l'église.

### 9.2 Terrain synthétique

Par la délibération du 5 avril 2022, le conseil municipal avait donné un avis favorable à la poursuite de la réflexion sur projet de terrain synthétique intercommunal avec les communes de Romagné et de Saint Hilaire des Landes, sans que cela ne préjuge de la décision finale qui restait de la compétence de chaque conseil municipal.

Les 3 municipalités se sont donc rencontrées début octobre pour se positionner sur le projet. Les communes de Romagné et de Saint Hilaire, pour des raisons différentes, ont indiqué qu'elles ne souhaitent pas poursuivre ce projet. En conséquence, un courrier commun aux trois municipalités de ne pas donner de suite favorable à la demande des clubs de foot a été envoyé aux présidents des deux clubs.

### 9.3 Eclairage public

Dans un contexte de nécessaire sobriété énergétique, un arrêté a été pris pour réduire l'amplitude des horaires d'éclairage public : extinction entre 21h et 06h30. L'arrêté de monsieur le maire se cale ainsi sur celui du président de Fougères Agglomération pour la ZA de Plaisance.

## 10. Questions ouvertes

- Mme Jan demande quand les panneaux « attention enfants » seront installés dans les lieux dits. Monsieur Hamard indique qu'ils le seront avant la fin de l'année, leur positionnement devant au préalable être revu avec l'agence départementale
- M. Le Courtois demande si une réunion de la commission est prévue pour le dossier Sotrav. Monsieur Hamard indique qu'il réunira la commission très prochainement pour faire un point sur ce dossier et notamment sur les plantations.
- M. Brault demande quand arrive la fibre : M. Deroyer indique ne pas avoir d'information précise à ce jour et rappelle que Saint Sauveur est divisé en 3 secteurs de déploiement (le secteur de la Galofrais par ex sera raccordé avec Romagné).

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22h20.

Le secrétaire de séance,	Pour le maire empêché,
Stéphanie JAN	Françoise BY, 1 <sup>ère</sup> adjointe
Signature	Signature
	